

LE GUIDE DE L'ESPORT ASSOCIATIF

FICHE 4.1.1

Participation des Mineurs à un Événement Esport

La participation des mineurs à des événements Esport est régie par des règles spécifiques en fonction de leur âge. Ces règles visent à garantir leur protection tout en leur permettant de participer à ces compétitions dans des conditions adaptées.

Autorisation Parentale

Compétition Age du joueur	En ligne	Hors-ligne	Respect des normes PEGI
Moins de 12 ans	Autorisation obligatoire	Autorisation obligatoire Adulte accompagnateur obligatoire Conditions de sécurité et d'horaires adaptés à leur âge	Oui
Entre 12 à 16 ans	Autorisation obligatoire	Autorisation obligatoire Accompagnement fortement recommandé	Oui
Entre 16 à 18 ans	Autorisation obligatoire	Autorisation obligatoire, mais pas d'obligation d'accompagnement d'un adulte, sauf si exigé par l'organisateur	Oui
Au-delà de 18 ans	Pas d'autorisation obligatoire	Pas d'autorisation obligatoire	N/A

L'autorisation parentale doit se faire sous forme écrite avec une copie de la pièce d'identité du parent.

La présente documentation est fournie à titre de support technique uniquement. Nous tenons à souligner que la responsabilité de l'UAEF ne saurait être engagée en cas d'erreurs ou d'omissions. Nous recommandons vivement de consulter notre partenaire, le cabinet Derriennic Associés, pour obtenir des conseils juridiques spécifiques.

Nous contacter sur [Discord](#)

Contacter le [cabinet Derriennic](#)



DERRIENNIC ASSOCIÉS

Crédits : Contenu - Alexis « KiMak » BEAUBOIS, vice-président du Conseil d'administration de l'UAEF et vice-président de l'association Metaleak - Graphisme - Ninon « Alkyriann » Werling

LE GUIDE DE L'ESPORT ASSOCIATIF

FICHE 4.1.2

Participation des Mineurs à un Événement Esport

Gains financiers des mineurs

Gains et séquestre Age du joueur	Compétition professionnelle <u>avec</u> des gains financiers	Compétition professionnelle <u>sans</u> gains financiers	Mise sous séquestre
Moins de 12 ans	Interdits	Autorisés	N/A
Entre 12 à 16 ans	Autorisés	Autorisés	Mise sous séquestre de l'ensemble des gains.
Entre 16 à 18 ans	Autorisés	Autorisés	La commission des enfants du spectacle détermine la partie des gains qui peut être versée directement aux parents, le reste est mis sous séquestre.
Au-delà de 18 ans	Autorisés	Autorisés	Versement au joueur et pas de séquestre

- Si un événement Esport est organisé comme une compétition occasionnelle et non professionnelle, les gains peuvent être gérés directement par les parents sans séquestre.
- Dans le cadre de compétition professionnelle, les gains sont versés par l'organisateur ou l'employeur du mineur à la Caisse des Dépôts et Consignations pour une mise sous séquestre.
- Un club ou une structure Esport professionnel qui engage un mineur de moins de 16 ans en tant que salarié, doit respecter certains règles du code du travail (articles L. 7124-1 à L. 7124-35 du code du travail) et avoir l'autorisation de la Commission des enfants du spectacle, pour chacun des mineurs concernés.

Les organisateurs ont l'obligation de vérifier l'âge des participants, de collecter les autorisations parentales et les et copies des pièces d'identités nécessaires, et de les conserver pendant un (1) an, et de garantir la sécurité des mineurs, en veillant également à la conformité aux classifications PEGI et à la réglementation relative à la protection des données personnelles (RGPD).

La présente documentation est fournie à titre de support technique uniquement. Nous tenons à souligner que la responsabilité de l'UAEF ne saurait être engagée en cas d'erreurs ou d'omissions. Nous recommandons vivement de consulter notre partenaire, le cabinet Derriennic Associés, pour obtenir des conseils juridiques spécifiques.

Nous contacter sur [Discord](#)

Contacter le [cabinet Derriennic](#)



DERRIENNIC ASSOCIÉS

Crédits : Contenu - Alexis « KiMak » BEAUBOIS, vice-président du Conseil d'administration de l'UAEF et vice-président de l'association Metaleak - Graphisme - Ninon « Alkyriann » Werling